

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 FEVRIER 2018

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 26 février 2018.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 19 février, sous la présidence du Maire en exercice, Michel CHALONS.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	9	2	1

PRESENTS Michel CHALONS, Jean-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Louissette JECKEL, Marc AGAUGUE, Pascal KROKOSZ, Rachel DEBART, Anne BOIS, Pierre MUTELET
ABSENTS James VEBER, David LALLEMANT
POUVOIRS James VEBER à Michel CHALONS
SECRETARE Jean-Christophe PATON.

1/ Requalification, aménagement et sécurisation de la traversée de village - Modification du projet

Après la visite du CAUE en février 2017, un programme global et cohérent de requalification, d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village avec mise en valeur de la place du village et accessibilité des bâtiments publics et des voiries a été établi, validé par délibération 2017-10 du 07.04.2017.

Ce projet initialement composé de 2 phases fonctionnelles de travaux (phase 1 = entrées est et ouest pour 269 745 €HT ; phase 2 = centre et place pour 179 296 €HT) n'a cependant recueilli qu'un trop faible cofinancement (18.65%) sur la phase 1. Il est proposé de revoir le phasage opérationnel des travaux en validant désormais 3 tranches fonctionnelles, pour un montant estimé à 457 693.60 € HT :

- Tranche 1 = de l'entrée ouest de la commune à la place de la mairie 99 434.40 € HT
- Tranche 2 = la place de la mairie 179 296.00 € HT
- Tranche 3 = de la place de la mairie à l'entrée est de la commune 178 963.20 € HT

L'objectif général de ce projet reste identique, à savoir :

- aménager les usoirs de part et d'autre de la chaussée pour apporter un visuel cohérent et homogène d'un bout à l'autre du village, ceci en assurant la sécurisation des cheminements piétons en offrant un support stabilisé, conforme aux normes PMR.
- sécuriser l'arrêt de bus scolaire, par de la signalétique horizontale, verticale et du mobilier urbain
- créer plusieurs passages protégés, aujourd'hui absents, en fonction de logiques de cheminement,
- créer 3 ralentisseurs sur la RD, afin de limiter la vitesse de traversée du village,
- sécuriser le carrefour accidentogène entre la D112 et la voie communale menant à Maucourt,
- déporter l'axe de circulation de la D112 sur la place de la mairie afin de limiter la vitesse excessive des automobilistes et dégager un espace en façade de la mairie afin d'y aménager du stationnement
- mettre en conformité l'accessibilité PMR de la mairie et l'église
- mettre en valeur la fontaine communale après remise en service

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- approuve le projet global de requalification, d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village phasé en 3 tranches fonctionnelles pour un montant estimé de 457 693.60 € HT
- valide le plan de financement présenté et sollicite l'accompagnement des cofinanceurs visés dans ce plan.

Le Maire
Michel CHALONS

